



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 73536

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur la nécessité de lutter contre les allergies alimentaires. Selon un récent rapport de l'Agence française de sécurité des aliments (AFSSA), les allergies alimentaires touchent 3,2 % de la population en général et 8 % des moins de quinze ans. L'AFSSA propose une amélioration de l'étiquetage en supprimant les catégories vagues du type « matières grasses d'origine végétale » ou « lécithine » et en modifiant la notion de seuil qui n'oblige pas à signaler un ingrédient s'il représente moins de 25 % du produit final. Aussi, il aimerait savoir dans quelles mesures ses recommandations pourraient être mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73536

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1055